



TÉTANOS

Qu'est-ce que le tétanos?

Le tétanos (mâchoire barrée) est une maladie causée par la bactérie *Clostridium tetani*. Les spores de la bactérie sont très répandues dans l'environnement. La bactérie produit une toxine (un poison) qui attaque le système nerveux d'une personne. Bien que, grâce à la vaccination, cette maladie soit plutôt rare au Canada, elle peut être mortelle.

Quels sont les symptômes?

Les premiers symptômes sont les suivants : spasmes musculaires douloureux qui commencent au niveau de la mâchoire (mâchoire barrée), raideur des muscles du cou, des épaules et du dos, difficulté à avaler, spasmes musculaires violents généralisés, convulsions et difficultés à respirer. La fièvre et une arythmie cardiaque sont également des symptômes possibles. Les complications associées à cette maladie sont notamment la pneumonie, des fractures (secondaires aux spasmes musculaires), l'insuffisance respiratoire, l'arrêt cardiaque et la mort.

Comment le tétanos se propage-t-il?

La bactérie du tétanos pénètre généralement dans l'organisme par une plaie ou une coupure. L'infection peut se développer chez des personnes qui ont subi une légère blessure (parfois des ponctions de la peau inaperçues qui sont contaminées par des particules de sol, de poussière ou d'excréments) ou une blessure grave, telle qu'une fracture ouverte, des plaies pénétrantes profondes ou souillées et des brûlures. Le tétanos ne se transmet pas d'une personne à une autre.

Le tétanos néonatal (chez les nouveau-nés) peut se produire chez le nouveau-né, né d'une mère qui n'est pas complètement vaccinée, en particulier lorsque le moignon du cordon ombilical n'est pas traité de manière stérile.

Comment diagnostique-t-on le tétanos?

On peut diagnostiquer le tétanos à l'aide des signes et des symptômes manifestés et d'une évaluation. Le diagnostic en laboratoire est généralement inutile.

Qui est à risque de contracter le tétanos?

Toute personne, quel que soit son âge, qui n'est pas immunisée contre le tétanos peut contracter la maladie.

FICHES D'INFORMATION SUR LES MALADIES A-Z

Comment prévenir le tétanos?

La meilleure façon de se protéger contre le tétanos est de se faire vacciner. Le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick prévoit le vaccin contre le tétanos dans le cadre du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et *Haemophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib) à l'âge de deux, quatre, six et 18 mois et du vaccin DCaT-VPI à l'âge de quatre ans. Le vaccin contre le tétanos fait partie du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCaT) administré en 7^e année.

Tous les adultes devraient recevoir une dose de rappel du vaccin antitétanique tous les dix ans. Celui-ci est compris dans le vaccin contre la diphtérie et le tétanos (DT).

Les adultes qui ont subi une blessure susceptible d'être infectée par le bacille tétanique (p. ex. fracture ouverte, plaie pénétrante profonde, brûlure ou plaie contaminée) doivent désinfecter la blessure, consulter un médecin et recevoir une dose de rappel du vaccin antitétanique si plus de cinq ans se sont écoulés depuis la dernière dose reçue. En cas de doute sur les antécédents vaccinaux, le vaccin contre le tétanos devrait être administré.

Comment traite-t-on le tétanos?

Le traitement pourrait comprendre l'antitoxine, des antibiotiques, un traitement chirurgical de la région infectée ou un traitement prolongé au service de soins intensifs d'un hôpital.

Qu'en dit la Santé publique?

Le personnel de l'hôpital doit signaler les cas de tétanos à la Santé publique de manière confidentielle. Le personnel de la Santé publique communiquera avec le fournisseur de soins de santé et le patient ou son aidant pour déterminer les facteurs de risque potentiels du patient et pour se renseigner sur les antécédents de vaccination. Les renseignements sur le nombre de personnes qui contractent le tétanos et leurs facteurs de risque contribuent à trouver de meilleures façons pour prévenir la maladie.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre bureau local de la Santé publique ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- [Calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick](#)
- www.immunize.ca/fr
- Association canadienne de santé publique – Immunisation : <https://cpha.ca/fr/immunisation>
- Agence de la Santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca
- Société canadienne de pédiatrie : www.cps.ca/fr

Dernière révision: octobre 2023